

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Québec, le 27 mai 2025

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

**Objet :** Demande d'accès à l'information  
Lot 1 203 700 — Société québécoise des infrastructures

Monsieur, Madame,

Par la présente, nous donnons suite à votre requête reçue le 13 mai 2025 par laquelle vous formulez une demande conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ — Chapitre A-2.1).

Comme souhaité, nous vous transférons copie des documents que nous possédons relativement à votre demande. Dans les fichiers qui vous sont transmis, vous constaterez que certaines informations ont été caviardées en vertu des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès*. Ces articles ne nous permettent pas de partager des renseignements personnels, lesquels sont confidentiels au sens de cette loi.

Toutefois, votre demande concerne des informations en lien avec la Société québécoise des infrastructures (SQI). Par conséquent, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'accès*, nous vous invitons à faire une requête au secrétaire général et directeur des affaires juridiques dudit organisme, M<sup>e</sup> Simon Bégin, au lien suivant : [accés.information@sqi.gouv.qc.ca](mailto:accés.information@sqi.gouv.qc.ca).

De même, nous devons vous aviser qu'un dossier relève de la juridiction des tribunaux judiciaires qui ne sont pas soumis à l'article 3, alinéa 3 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Pour cette raison, vous devrez communiquer directement avec les services des greffes de ces tribunaux ou encore effectuer une recherche sur le site de SOQUIJ disponible à l'adresse suivante : <https://soquij.qc.ca/a/fr/>.

Par ailleurs, une décision concernant votre requête se trouve dans le dossier numéro **418297**. Vous pourrez la récupérer sur notre site Internet : <https://www.cptaq.gouv.qc.ca/rechercher-un-dossier>. Ensuite, vous devez inscrire le numéro ci-dessus et peser sur la touche « Entrée » de votre clavier. Puis, sélectionner « Consulter ». Finalement, en dessous du segment « Progression de la demande », choisir l'onglet « Documents » pour accéder aux fichiers disponibles.

**Québec**

200, chemin Sainte-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) GR 4X6  
Téléphone : 418 643-3314 (local)  
1 800 667-5294 (extérieur)  
Télécopieur : 418 521-2221  
[www.cptaq.gouv.qc.ca](http://www.cptaq.gouv.qc.ca)

**Longueuil**

1010, rue de Sérigny, suite 700- 7<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 5G7  
Téléphone : 450 442-7100 (local)  
1 800 361-2090 (extérieur)  
Télécopieur : 418 521-2221  
[www.cptaq.gouv.qc.ca](http://www.cptaq.gouv.qc.ca)

En terminant, selon les articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès*, nous vous signalons que vous pouvez réclamer la révision de cette conclusion auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.


Recevez, Monsieur, Madame, nos salutations distinguées.



Manon Côté


Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

Réservé à la Commission

**NOTE :** Avant de remplir ce document, veuillez consulter le [guide](#).  
Le pictogramme  renvoie à la partie « lexique » du [guide](#).

## PARTIE À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

### 1 IDENTIFICATION

Demandeur  Propriétaire  Mandataire 

Nom et prénom en lettres moulées

Isabelle Bouchard

Ind. rég. Téléphone (résidence)

Nom de la personne morale  Municipalité  MRC  Société/Corporation  Ministère  Organisme public

Les Entreprises Léopold Bouchard et Fils Inc.

Ind. rég. Téléphone (travail)

4 | 1 | 8 | 7 | 7 | 8 | 3 | 7 | 4 | 7

Poste 2 | 0 | 1 | | |

N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)

22 route 132

Ind. rég. Téléphone (cellulaire / autre)

Ville, village ou municipalité

Lac-au-Saumon

Province

QC

Code postal

G | 0 | J | 1 | M | 0

Ind. rég. Télécopieur

4 | 1 | 8 | 7 | 7 | 8 | 3 | 6 | 5 | 5

Courriel

isabelle@entreprisesbouchard.com


Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande

Lot \_\_\_\_\_

Cadastre 3414069

Lot \_\_\_\_\_

Cadastre \_\_\_\_\_

Demandeur  Propriétaire  Mandataire 

Nom et prénom en lettres moulées

Ind. rég. Téléphone (résidence)

Nom de la personne morale  Municipalité  MRC  Société/Corporation  Ministère  Organisme public

Ind. rég. Téléphone (travail)

Ind. rég. Téléphone (cellulaire / autre)

N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

Ind. rég. Télécopieur

Courriel

Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande

Lot \_\_\_\_\_

Cadastre \_\_\_\_\_

Lot \_\_\_\_\_

Cadastre \_\_\_\_\_

Pour identifier d'autres personnes, veuillez cocher et remplir l'[annexe](#).

## 2 DESCRIPTION DU PROJET

### 2.1 Décrivez la nature du projet faisant l'objet de votre demande

vendre une parcelle à la Société Québécoise des Infrastructures  
qui est présentement en location pour le ministère des transports pour y tenir  
les activités d'un centre de transport

### 2.2 Précisez toutes les autorisations nécessaires pour la réalisation de votre projet

- Aliénation/Lotissement •     
  Coupe d'érables dans une érablière •     
  Utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture •  
 Enlèvement de sol arable •     
  Inclusion •

### 2.3 Complétez la ou les section(s) correspondant à votre situation sinon passez au point 3

- Aliénation d'un lot ou d'un ensemble de lots • (morcellement d'un lot ou d'un ensemble de lots, vente, achat, échange ou don d'un terrain),  
sauf dans les cas d'agrandissement d'une superficie actuellement utilisée à une fin autre que l'agriculture → [Section A](#)  
 Utilisation à une fin autre que l'agriculture •  
      Exploitation de ressources, remblais et enlèvement de sol arable • → [Section B, partie 1](#)  
      Entreposage de matières résiduelles fertilisantes (MRF) → [Section B, partie 2](#)  
      Puits commerciaux et municipaux → [Section B, partie 3](#)  
 Coupe d'érables dans une érablière • → [Section C](#)

## 3 DESCRIPTION DES LOTS

### 3.1 Identification du (des) lot(s) visé(s) par la demande

Lot	Rang	Cadastre	Superficie	Municipalité
		3414069	46252,7000	Lac-au-Saumon

Superficie • visée par la demande \_\_\_\_\_ 0,2520 hectare(s)

Superficie • visée par la propriété \_\_\_\_\_ 4,3733 hectare(s)

### 3.2 Utilisation actuelle du (des) lot(s) visé(s) par la demande (agricole ou autre qu'agricole)

<input type="checkbox"/> Utilisation agricole	Superficie •	<input checked="" type="checkbox"/> Utilisation autre qu'agricole • Veuillez spécifier	Superficie •
Culture/Friche	_____ hectare(s)	boisé	_____ 3,5200 hectare(s)
Boisé sans érables	_____ hectare(s)	entreposage gavier	_____ 0,8530 hectare(s)
Boisé avec érables	_____ hectare(s)	louer au MTQ	_____ 0,2520 hectare(s)
<b>Superficie totale</b>	_____ hectare(s)	<b>Superficie totale</b>	_____ 4,6250 hectare(s)

Si les lots visés comportent des bâtiments ou ouvrages, veuillez remplir le tableau 3.3.

### 3.3 Description des bâtiments et ouvrages existants sur le (les) lot(s) visé(s) par la demande

Lot/Rang	Bâtiments/Ouvrages existants	Date de construction	Utilisation actuelle	Date de début de l'utilisation actuelle

### 3.4 Identification d'espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole dans le cas d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture

#### MISE EN GARDE

Le traitement de la demande sera effectué sur réception d'un dossier complet. Une demande incomplète, parce que certains documents et renseignements ont été omis, sera retournée à l'expéditeur.

## 4 ATTESTATION

Je déclare que les renseignements fournis au présent formulaire, ainsi qu'aux documents annexés, sont véridiques.

Nom et prénom en lettres moulées: BOUCHARD ISABELLE

Demandeur

Propriétaire

Mandataire

Fait à Lac-au-SAumon

Date: 2 | 0 | 1 | 7 | 0 | 9 | 0 | 5  
A M J

Signature



## PARTIE À REMPLIR PAR LA MUNICIPALITÉ

Nom du demandeur: Les Entreprises Léopold Bouchard et fils inc.

### 5 CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

- a) Le règlement de zonage de la municipalité est-il en concordance avec le schéma en vigueur?  Oui  Non
- b) Le projet est-il conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire?  Oui  Non  
 Si non, existe-t-il un projet de règlement adopté visant à rendre le projet conforme au règlement de zonage?  Oui  Non
- c) Ce projet de règlement adopté fait-il l'objet d'un avis de la MRC ou de la communauté métropolitaine indiquant que la modification envisagée serait conforme au schéma d'aménagement ou, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire?  Oui  Non  
 Si oui, annexez une copie du projet de règlement adopté et l'avis de conformité de la MRC ou de la communauté métropolitaine. À défaut de fournir ces deux documents, une demande non conforme à la réglementation municipale sera irrecevable.
- d) Dans le cas seulement où la demande vise à obtenir une autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, l'objet de la demande constitue-t-il un immeuble protégé qui génère des distances séparatrices relatives aux installations d'élevages?  Oui  Non
- e) Dans le cas d'une nouvelle utilisation résidentielle ou d'un agrandissement d'une utilisation résidentielle en vertu de votre règlement de lotissement en vigueur:  
 Indiquez la superficie minimale requise pour cette utilisation \_\_\_\_\_ mètre(s) carré(s)  
 Indiquez le frontage minimal requis pour cette utilisation \_\_\_\_\_ mètre(s)
- f) L'emplacement visé est-il présentement desservi par:

Un service d'aqueduc?  Oui  Non Date d'adoption du règlement: 

A	M	J							

Un service d'égout sanitaire?  Oui  Non Date d'adoption du règlement: 

A	M	J							

### 6 DESCRIPTION DU MILIEU ENVIRONNANT

#### 6.1 Inventaire

Veillez compléter l'inventaire de tous les bâtiments agricoles vacants ou non se situant dans un rayon de 500 mètres de l'emplacement visé par la présente demande d'autorisation. Si aucun bâtiment agricole n'est présent dans un tel rayon, veuillez indiquer la distance du bâtiment agricole le plus rapproché.

Type de bâtiment ou d'élevage	Unités animales	Distance de l'usage projeté (mètres)
Ferme Lica Inc. (Production laitière)		±995 m

## 6.2 Description de l'utilisation actuelle du (des) lot(s) voisin(s)


Au nord de l'emplacement visé :  
Route 132  
Société Québécoise des infrastructures (lot 3 414 072)

Au sud de l'emplacement visé :  
Résidu du lot 3 414 069 (boisé)

À l'est de l'emplacement visé :  
Gouvernement du Québec (boisé)

À l'ouest de l'emplacement visé :  
partie du lot à Jean Primard (entrepôt)  
lot à Raynald Cummings (champs)

## 7 IDENTIFICATION DE L'OFFICIER MUNICIPAL

<input checked="" type="checkbox"/> Inspecteur	<input type="checkbox"/> Greffier	<input type="checkbox"/> Secrétaire-trésorier	<input type="checkbox"/> Autre : _____
Nom et prénom en lettres moulées <b>KARINE-JULIE GUÉNARD</b>			
Ville, village ou municipalité <b>MRC DE LA MATAPÉDIA</b>		Ind. rég. Téléphone (travail) 4 1 8 6 2 9 2 0 5 3	Poste 1 1 2 9
Courriel k.guenard@mrcmatapedia.quebec		Ind. rég. Téléphone (cellulaire/autre) 4 1 8 6 2 9 0 1 1 7	
Signature 		Date: 2 0 1 7 0 9 0 5 A M J	



# SECTION A – ALIÉNATION D'UN LOT OU D'UN ENSEMBLE DE LOTS

(sauf dans les cas d'agrandissement d'une superficie actuellement utilisée à une fin autre que l'agriculture)

S'il y a plus d'un vendeur ou d'un acquéreur à la transaction ou dans le cas d'échanges, veuillez remplir la section A en deux exemplaires. Veuillez remplir le tableau suivant afin d'établir les principales composantes de la propriété du vendeur.

## VENDEUR

Vente/ Cession/Donation

Échange (Remplissez la section vendeur pour chacune des parties impliquées.)

Vend	1 <sup>er</sup> terrain	2 <sup>e</sup> terrain (si applicable)
Lot(s) ou partie de lot(s)/ Rang(s)	Ptie 3414 069	
Superficie totale (hectares)	0.2520 ha	
Superficie cultivée (hectares)	∅	
Type de culture	∅	
Superficie en friche (hectares)	∅	
Superficie boisée (hectares)	∅	
Nombre d'entailles potentielles de l'érablière	∅	
Nombre d'entailles exploitées	∅	
Principaux bâtiments agricoles	∅	
Bâtiment(s) d'habitation	∅	Année de construction
		Année de construction
Inventaire des animaux	∅	
Quota/Contingent de production	—	Indiquez la quantité
<b>Conserve</b>	<b>Partie contiguë au terrain à vendre</b>	
Lot(s) ou partie de lot(s)/ Rang(s)	Ptie 3 414 069	
Superficie totale (hectares)	4.373 ha	
Superficie cultivée (hectares)	∅	
Type de culture	∅	
Superficie en friche (hectares)	∅	
Superficie boisée (hectares)	3.520 ha	
Nombre d'entailles potentielles de l'érablière	∅	
Nombre d'entailles exploitées	∅	
Principaux bâtiments agricoles	∅	
Bâtiment(s) d'habitation	∅	Année de construction
		Année de construction
Inventaire des animaux	∅	
Quota/Contingent de production	∅	Indiquez la quantité

**Veillez remplir le tableau suivant afin d'établir les principales composantes de la propriété de l'acquéreur.**

**ACQUÉREUR** Si différent du demandeur, indiquez les coordonnées demandées ci-dessous.

Demandeur  Propriétaire  Mandataire

Nom et prénom en lettres moulées <i>Société Québécoise des infrastructures</i>		Ind. rég.	Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public		Ind. rég.	Téléphone (travail)
N° rue, appartement, boîte postale (siège social) <i>1075, rue de l'Amérique-Française</i>		Ind. rég.	Téléphone (cellulaire / autre)
Ville, village ou municipalité <i>Québec</i>	Province	Code postal <i>G1R5P8</i>	Ind. rég. Télécopieur
Courriel			
Je suis propriétaire du ou des lot(s) suivant(s) visé(s) par la demande			
Lot _____	Cadastré _____		
Lot _____	Cadastré _____		

L'acquéreur n'est pas encore connu.

Si l'acquéreur possède une ou des propriétés en zone agricole, remplissez le tableau suivant :

Possède	Partie contiguë au terrain à vendre
Lot(s) ou partie de lot(s)/ Rang(s)	<i>3 414 072</i>
Superficie totale (hectares)	<i>0.8 880 6 ha</i>
Superficie cultivée (hectares)	<i>0</i>
Type de culture	
Superficie en friche (hectares)	<i>0</i>
Superficie boisée (hectares)	<i>0</i>
Nombre d'entailles potentielles de l'érablière	<i>0</i>
Nombre d'entailles exploitées	<i>0</i>
Principaux bâtiments agricoles	<i>0</i>
Bâtiment(s) d'habitation	<i>0</i>
Inventaire des animaux	<i>0</i>
Quota / Contingent de production	<i>0</i>

**Vous pouvez également soumettre un document complémentaire expliquant et justifiant le projet soumis, de même que tout autre document que vous jugez pertinent.**

# SECTION B – UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE

## PARTIE 1 EXPLOITATION DE RESSOURCES, REMBLAIS ET ENLÈVEMENT DE SOL ARABLE

- 1- Quelle utilisation voulez-vous faire :
- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Carrière            | <input type="checkbox"/> Gravière                 |
| <input type="checkbox"/> Sablière            | <input checked="" type="checkbox"/> Remblai       |
| <input type="checkbox"/> Extraction d'argile | <input type="checkbox"/> Enlèvement de sol arable |
- 2- Est-ce qu'il y aura des utilisations connexes à l'exploitation demandée (exemple : concassage, bassin de lavage, recyclage de matériaux, usine de béton, etc.) ?
- Non
- Oui, lesquelles :

recyclage de matériaux (entreposage graviers et asphalte concassé)

- 3- Pour tous les sites, veuillez produire un plan ou programme de réhabilitation préparé par un agronome.
- 4- Pour tous les nouveaux sites et les agrandissements, expliquez quelles sont les recherches réalisées pour trouver un site qui minimise les impacts sur l'agriculture :

- 5- Période pour laquelle l'utilisation est demandée :  sablières/gravières/carrières/extraction d'argile/remblais \_\_\_\_\_ ans.
- enlèvement de sol arable  1 an  2 ans

- 6- Indiquez le numéro de la décision antérieure s'il y a lieu :

Le tableau suivant présente les pièces justificatives à produire à la Commission selon la nature de la demande.

		Sablière-gravière de plus de 4 hectares*	Sablière-gravière de 4 hectares et moins*	Remblai de plus de 2 hectares*	Remblai de 2 hectares et moins*	Carrière	Enlèvement de sol arable
1	Plan de localisation	√	√	√	√	√	√
2	Plan topographique	√		√		√	√
3	Stratigraphie	√				√ (matériaux meubles seulement)	√
4	Description du projet		√		√		
5	Description de la couche de sol arable	√		√		√	√

\* Afin d'éviter le fractionnement des demandes d'autorisation, la Commission calcule la surface du site selon la somme cumulative des surfaces autorisées ou exploitées sans égard au lot, à la propriété et au réaménagement des parcelles dont l'exploitation est terminée.

**Pour toutes les demandes visant la poursuite de travaux ou l'agrandissement d'un site ayant déjà bénéficié d'une autorisation de la Commission, les documents contenant les renseignements additionnels suivants sont requis :**

- Les volumes de sol arable entassés (en mètres cube) avec la méthode de calcul.
- Les épaisseurs de sol arable remises en place sur les aires restaurées (en centimètres) avec le plan de sondage.
- Un rapport d'expertise produit par un agronome faisant état du respect des conditions de l'autorisation antérieure est requis s'il avait été prévu à la décision antérieure.

## 1- Plan de localisation

En plus des éléments exigés, ce plan doit indiquer la localisation et la superficie (en hectares) des éléments suivants :

- chemin d'accès;
- aires ouvertes (aires de travail et d'extraction ou de remblai);
- aires réaménagées (recouvertes de sol arable), dans le cas de la poursuite de travaux en cours;
- aires encore intactes, dans le cas de la poursuite de travaux en cours.

Pour plus de détails, veuillez consulter la partie «[Exemples de plan](#)» du [guide](#).

## 2- Plan topographique

Le document doit être produit par un agronome, un arpenteur-géomètre, un ingénieur ou tout autre professionnel ayant les compétences pertinentes. Il doit comprendre les éléments suivants :

- Le niveau du terrain naturel et le profil final (coupes longitudinales et transversales);
- Le niveau des terrains voisins sur une bande de 20 mètres autour des limites du site demandé;
- La position de la nappe d'eau souterraine et la date d'observation.

## 3- Stratigraphie

Le document devra présenter le résultat des sondages du sol. Ces résultats permettront de caractériser le sol arable et de déterminer l'épaisseur et la nature du matériau à exploiter. Les résultats fourniront également de l'information quant aux matériaux formant le plancher de l'exploitation.

## 4- Description du projet

Le document fait la description du projet, en indiquant les problèmes agronomiques à corriger ou l'objectif poursuivi. Les éléments suivants devront être abordés : la finalité et la nature du réaménagement (qu'il soit agricole, forestier ou autre), la topographie, la nécessité d'aménager des pentes et des talus ainsi que la conservation du sol arable.

La présence d'un avis professionnel au dossier, pour expliquer la pertinence et la caractérisation du projet et éventuellement assurer le suivi de la décision, est recommandée.

## 5- Description de la couche de sol arable

Il faut décrire la couche de sol arable en place : épaisseur et pourcentage de matière organique et fournir une analyse de sol par un laboratoire accrédité.

## PARTIE 2 ENTREPOSAGE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES (MRF)

1- Votre projet implique-t-il un traitement (exemple : dégrillage, chaulage) ?

Non

Oui, décrivez le traitement : \_\_\_\_\_

2- Indiquez le cheptel de l'exploitant de la structure d'entreposage :

\_\_\_\_\_

3- Indiquez les superficies cultivées par l'exploitant de la structure d'entreposage : \_\_\_\_\_ hectare(s)

4- Informations sur la structure d'entreposage des MRF :

Nouvelle structure dédiée à l'entreposage des MRF.

Structure existante, indiquez à quelle fin elle est utilisée et, le cas échéant, la date et la raison de son abandon :

Dimension et capacité de la structure : \_\_\_\_\_

Estimez le volume stocké annuellement (mètres cubes) : \_\_\_\_\_ mètres cubes/an

5- Destination des MRF :

Estimez le volume de MRF épandu sur les cultures de l'exploitant de la structure d'entreposage : \_\_\_\_\_ %

Volume de MRF épandu sur d'autres cultures : \_\_\_\_\_ %

6- Période durant laquelle l'utilisation est demandée : \_\_\_\_\_ ans

## PARTIE 3 PUIES COMMERCIAUX ET MUNICIPAUX

Veuillez fournir les documents suivants :

### 1- Recherche de site de moindre impact sur les activités agricoles

Une carte localisant les différents travaux de recherche (par exemple : tirs sismiques, forages exploratoires) réalisés au cours de cette campagne de recherche en eau.

### 2- Rapport hydrogéologique

Une étude hydrogéologique indiquant les besoins en eau, la vulnérabilité de la nappe phréatique visée pour votre projet (indice DRASTIC), le type d'aquifère exploité, le rayon d'influence de l'ouvrage de captage, les aires de protection exigées en vertu de la réglementation environnementale, les superficies cultivées et bâtiments agricoles (structures d'entreposage de fumier ou de lisier) à l'intérieur des aires de protection précitées.

Le rapport hydrogéologique doit aussi faire état de l'effet du puisage sur l'utilisation des terres agricoles et des élevages compris dans l'aire d'influence.

L'étude doit aussi comprendre des analyses d'eau permettant d'évaluer la contamination pouvant être d'origine agricole de l'aquifère comme les nitrates, les nitrites et les bactéries.

## SECTION C – COUPE D'ÉRABLES DANS UNE ÉRABLIÈRE ●

Type de coupe:  Coupe partielle  Coupe totale

Le tableau suivant présente les pièces justificatives à produire à la Commission selon le type de coupe.

	Coupe partielle (par exemple : éclaircie précommerciale, jardinage, coupe avec protection des petites tiges, etc.)	Coupe totale
1	Prescription forestière	√
2	Diagnostic forestier	√
3	Évaluation des conséquences	√

### 1- Prescription forestière

La prescription forestière est signée par un ingénieur forestier et elle comprend :

- l'objectif du traitement;
- la prescription;
- les surfaces terrières initiales et résiduelles par essence et selon la classification MSCR;
- le nombre d'entailles initiales par hectare et le nombre d'entailles résiduelles.

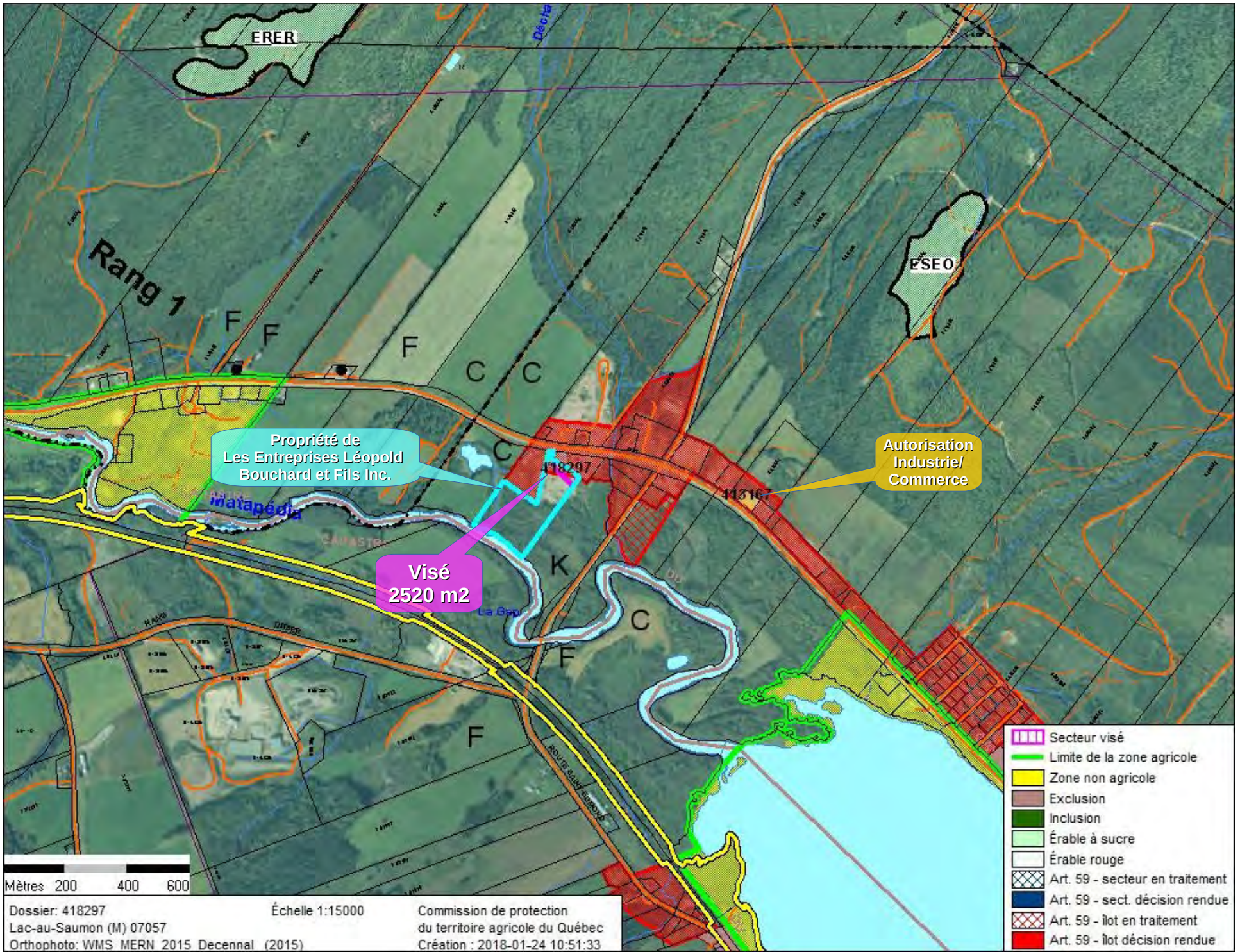
### 2- Diagnostic forestier

Signé par un ingénieur forestier, il s'agit du diagnostic forestier de l'ensemble du peuplement acéricole affecté par le projet et l'objectif du traitement. Ce diagnostic doit inclure un inventaire forestier établissant la surface terrière par essence selon la classification MSCR et le nombre d'entailles par hectare.

### 3- Évaluation des conséquences

Signée par un ingénieur forestier, elle constitue une évaluation des conséquences de la coupe sur les peuplements acéricoles adjacents, s'il s'agit d'une coupe totale.





Propriété de  
Les Entreprises Léopold  
Bouchard et Fils Inc.

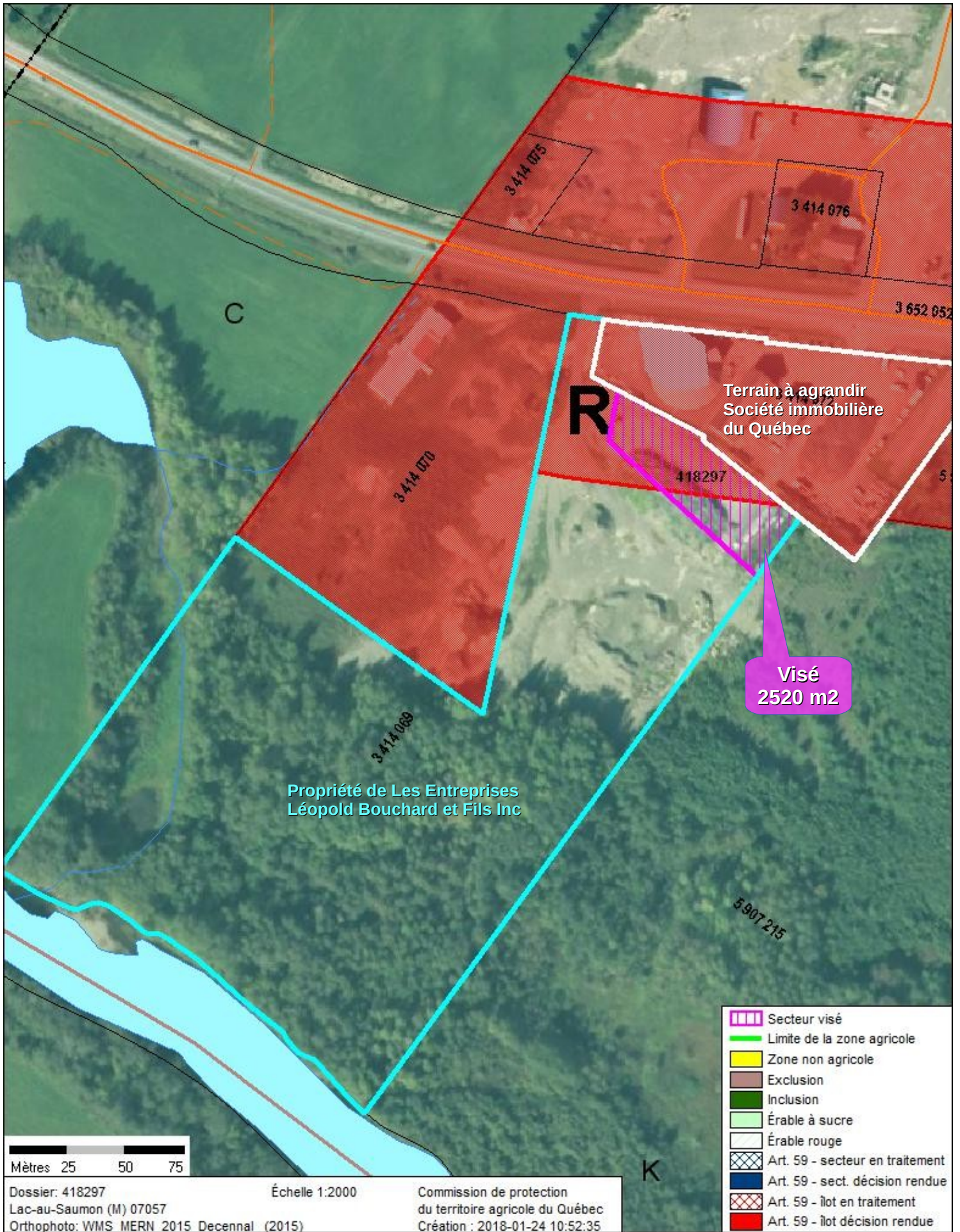
Autorisation  
Industrie/  
Commerce

Visé  
2520 m2

- Secteur visé
- Limite de la zone agricole
- Zone non agricole
- Exclusion
- Inclusion
- Érable à sucre
- Érable rouge
- Art. 59 - secteur en traitement
- Art. 59 - sect. décision rendue
- Art. 59 - îlot en traitement
- Art. 59 - îlot décision rendue

Mètres 200 400 600

Dossier: 418297      Échelle 1:15000      Commission de protection  
Lac-au-Saumon (M) 07057      du territoire agricole du Québec  
Orthophoto: WMS MERN 2015 Decennal (2015)      Création : 2018-01-24 10:51:33



Mètres 25 50 75

Dossier: 418297  
 Lac-au-Saumon (M) 07057  
 Orthophoto: WMS MERN 2015 Decennal (2015)

Échelle 1:2000

Commission de protection  
 du territoire agricole du Québec  
 Création : 2018-01-24 10:52:35

- Secteur visé
- Limite de la zone agricole
- Zone non agricole
- Exclusion
- Inclusion
- Érable à sucre
- Érable rouge
- Art. 59 - secteur en traitement
- Art. 59 - sect. décision rendue
- Art. 59 - îlot en traitement
- Art. 59 - îlot décision rendue



## RESOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal  
tenue le 5 septembre 2017, à 20h00, à la salle du conseil,  
située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Présents : Ms Michel Chevarie, Maire, Gérald Ruel, Gérard Grenier et Patrick Bacon,  
conseillers et Mmes Cindy Deroz-Hébert et Mélissa St-Laurent conseillère.

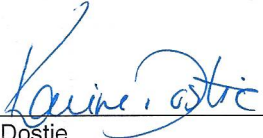
Absents : M. Michel Lapierre, conseiller

Les membres présents forment quorum.

### 2017-09-164      DEMANDE D'APPUI CPTAQ – LOT 3 414 069

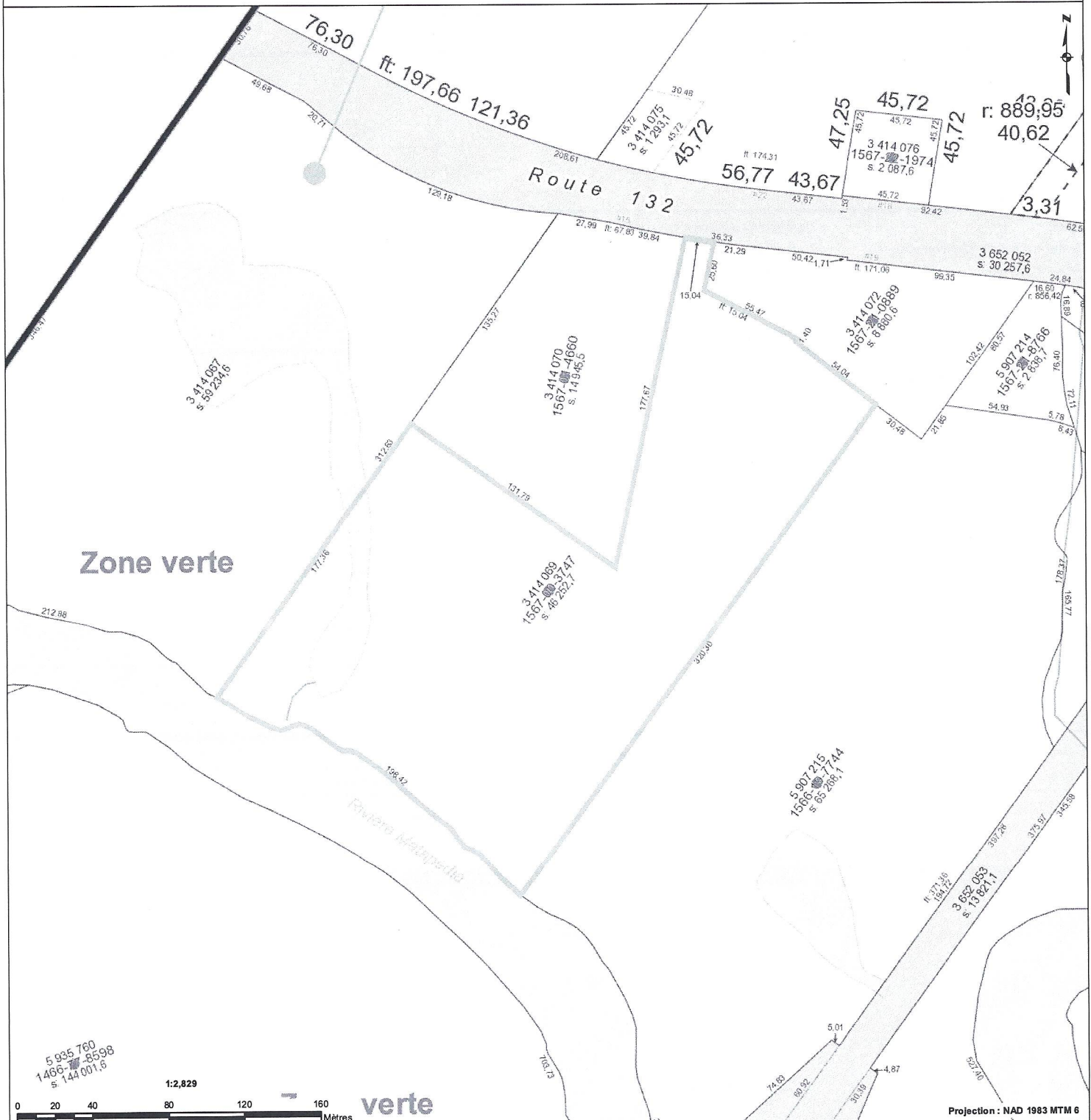
Il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement résolu d'appuyer la demande à la CPTAQ  
qui consiste à vendre une parcelle du lot 3 414 069 au profit de la Société Québécoise des  
infrastructures qui détient le terrain voisin. La parcelle de terrain en cause est déjà utilisée  
depuis quelques années par l'acheteur.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Par :   
Karine Dostie  
Directrice générale/secrétaire trésorière  
Signé le : 6 septembre 2017

REÇU 18 SEP. 2017

Municipalité : Lac-au-Saumon



<b>Odonyme</b> Nom de rue Odonyme <b>Limite administrative</b> Nom de l'organisation Identification de l'entité municipale Limite municipale Zone verte Identification de la zone agricole Zone verte	<b>Unité d'évaluation</b> Flèche de renvoi Connectivité Occupation ft : xx,xx Mesure de front st : xxx,xxx Superficie totale xxxxx-xx-xxxxx Immatriculation Droit de passage Servitude	# xxx Numéro civique ● Point d'immatriculation ○ Unité d'évaluation --- Servitude linéaire L- Servitude surfacique ~ Hautes eaux ☒ Pylône de ligne électrique	<b>Cadastré</b> Flèche de renvoi r : xx,xx Rayon de courbure de ligne de lot xx,xx Mesure de ligne de lot x xxx xxx Numéro de lot xx,xx Mesure de rue s : xxx,xx Superficie de lot [ ] Lot régulier [ ] Réseau routier [ ] Cadastre	<b>Hydrographie</b> Rivière Hydroonyme Hydrographie linéaire Hydrographie surfacique	<b>Unité de voisinage</b> Identification d'unité de voisinage Unité de voisinage
---	---	---	--	---	--

Les informations contenues dans le présent site Internet sont la propriété de mRC de La Matapédia et sont destinées à l'usage exclusif de ses employé(e)s pour fins de consultation ou étude. MRC de La Matapédia ne se porte aucunement garante de quelque document, donnée ou information contenus sur le présent site Internet. De plus, en cas de divergence entre un texte officiel et le contenu de ce site, le texte officiel a préséance. Copie de tout texte officiel peut être obtenu, moyennant des frais raisonnables, auprès de la mairie de municipalité de Lac-au-Saumon. Données produites par : MRC de La Matapédia. Date de la dernière mise à jour : 02 août 2017.

## PROCÈS VERBAL

Date :	2018-12-05	Lieu de la rencontre :	Québec
Identification du demandeur :		Les Entreprises Léopold Bouchard et Fils Inc./Madame Isabelle Bouchard	
Numéro du dossier :	Demande	418297	
	Enquête		
	Déclaration		
Heure de début :		11:00:00	

### Membres présents

Président de banc : Farid Harouni

Commissaire associé : Pierre Turcotte

### Présence à la rencontre

	Type	Nom	À quel titre
	DEMAN	Les Entreprises Léopold Bouchard et Fils Inc./Madame Isabelle Bouchard	Demandeur
x	MISCA	Madame Pauline Pichette	Société Québécoise des Infrastructures

### Pièce(s) déposée(s)

Cote	Description de la pièce	Document électronique


### Résultat de la rencontre

	x	EN DÉLIBÉRÉ		SUSPENDU
--	---	-------------	--	----------

Signé par : Farid Harouni commissaire

Réservé à la Commission


NOTE : Avant de remplir ce document, veuillez consulter le [guide](#).

Le pictogramme  renvoie à la partie « lexique » du [guide](#).

## 1 IDENTIFICATION

1.1 Déclarant 		<input type="checkbox"/> Cochez si plus d'une personne et remplissez l' <a href="#">annexe</a>	
Nom et prénom en lettres moulées Roger Drolet	Ind. rég.	Téléphone (résidence)	
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input checked="" type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public Société québécoise des infrastructures	Ind. rég.	Téléphone (travail)	
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social) 525 Boulevard René-Lévesque 6e étage	Poste		
Ind. rég.	Téléphone (cellulaire/autre)		
Ville, village ou municipalité Québec	Province Québec	Code postal G 1 R 5 S 9	Ind. rég. Télécopieur
Courriel rdrolet@sqi.gouv.qc.ca ou deti@sqi.gouv.qc.ca après le 2021-06-01			

1.2 Mandataire 		<input type="checkbox"/> Cochez si plus d'une personne et remplissez l' <a href="#">annexe</a>	
Nom et prénom en lettres moulées	Profession		
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public	Ind. rég.	Téléphone (travail)	
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)	Poste		
Ind. rég.	Téléphone (cellulaire/autre)		
Ville, village ou municipalité	Province	Code postal	Ind. rég. Télécopieur
Courriel			

1.3 Propriétaire 		<input checked="" type="checkbox"/> Cochez si identique à la section 1.1		<input type="checkbox"/> Cochez si plus d'une personne et remplissez l' <a href="#">annexe</a>	
Nom et prénom en lettres moulées	Ind. rég.	Téléphone (résidence)			
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public	Ind. rég.	Téléphone (travail)			
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)	Poste				
Ind. rég.	Téléphone (cellulaire/autre)				
Ville, village ou municipalité	Province	Code postal	Ind. rég.	Télécopieur	
Courriel					

## 2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU(X) LOT(S)

### 2.1 Lot(s) visé(s) par la déclaration

Veillez joindre une copie des titres de propriété pour chacun des lots visés

Lot	Rang	Cadastre	Superficie (ha)	Municipalité
3 623 370		Du Québec	1,4630	Baie-Saint-Paul

### Autres lots composant la propriété visée par la déclaration de droits

Veillez joindre une copie des titres de propriété pour chacun des lots visés

Lot	Rang	Cadastre	Superficie (ha)	Municipalité

## 3 QUE VOULEZ-VOUS FAIRE? (un choix seulement)

- Permis de construction (art. 32) → [Allez à la section 4.1, p. 2](#)
- Aliénation ou lotissement (vente, cession, donation) (art. 32.1) → [Allez à la section 4.2, p. 4](#)
- Déclaration d'enlèvement de sol arable ou de gazon pour fins de vente (art. 70) → [Allez à la section 4.3, p. 5](#)

## 4 DROIT(S) INVOQUÉ(S)

Remplissez la section visée (4.1, 4.2 ou 4.3) selon la réponse inscrite à la section 3

### 4.1 Permis de construction (art. 32)

Choisissez une seule situation parmi les suivantes (A, B, C, D, E ou F) qui s'applique à votre déclaration

#### A) Pour une même utilisation que celle existante au décret affectant ce(s) lot(s) ou au 21 juin 2001 (art. 101/103)

- ajout d'un bâtiment principal  remplacement d'un bâtiment principal existant  ajout d'un logement

Type d'utilisation existante:  résidentielle  commerciale  industrielle  institutionnelle

Date d'implantation de cette utilisation: \_\_\_\_\_

#### B) Résidence érigée après le décret affectant ce(s) lot(s) et avant le 1<sup>er</sup> juillet 1988 par le propriétaire dont le titre de propriété est inscrit avant l'entrée en vigueur de ce décret (art. 31)

- remplacement d'une résidence érigée en 19\_\_\_\_ (année de la construction)

#### C) Résidence sur un lot ou un ensemble de lots contigus ou réputés contigus vacants ou sans droit acquis ayant une superficie de 100 hectares et plus (art. 31.1)

- construction  remplacement d'une résidence érigée en \_\_\_\_\_ (année de la construction)

D) Résidence sur un (des) lot(s) où le propriétaire de ce(s) dernier(s) exerce l'agriculture comme principale occupation (art.40)●

D.1)  construction  remplacement; indiquez l'année de construction de la résidence à remplacer : \_\_\_\_\_

D.2) Propriétaire du lot

Personne physique

L'occupant de la résidence sera:  le déclarant

son enfant

son employé

Personne morale ou société d'exploitation agricole

L'occupant de la résidence sera:  son actionnaire ou sociétaire dont la principale occupation est l'agriculture

l'enfant de l'actionnaire ou du sociétaire

son employé affecté aux activités de l'exploitation

D.3) Identification de l'occupant

Nom	Prénom	Ind. rég.	Téléphone
Occupation			
Adresse (n°, rue, municipalité)		Code postal	

E) Utilisation à d'autres fins que l'agriculture sur un (des) lot(s) adjacent(s) à un chemin public où les services d'aqueduc et d'égout sanitaire sont autorisés par règlement municipal adopté avant la date d'entrée en vigueur du décret affectant ce(s) lot(s) et approuvé conformément à la Loi (art. 105)

Le nom du chemin			
N° du règlement d'aqueduc	Date d'adoption (année/mois/jour)	N° du règlement d'égout sanitaire	Date d'adoption (année/mois/jour)

Type d'utilisation:  résidentielle  commerciale  industrielle  institutionnelle

Utilisation projetée:  construction  remplacement  ajout

Précisez l'utilisation projetée: \_\_\_\_\_

Note: Vous devez joindre une attestation municipale●

F) Droit invoqué par un organisme public sur un (des) lot(s) acquis à une fin d'utilité publique à la date d'entrée en vigueur du décret affectant ce(s) lot(s) (art. 104)

Date d'acquisition (année/mois/jour)	1   9   7   3   0   5   1   1	Date d'autorisation d'acquisition ou d'utilisation (année/mois/jour)	
N° du règlement/décret		Entrée en vigueur du règlement/décret	

Utilisation projetée:  construction d'un bâtiment  remplacement d'un bâtiment  autre (ex.: antenne de communication, terrain de base-ball, etc.)

Précisez l'utilisation projetée: Entrepot à sel

Renseignements fournis par la municipalité (à remplir par l'officier municipal)

Le permis a été demandé le (année/mois/jour)	2   0   2   0   1   1	Numéro de la demande de permis	2020	Numéro(s) de lot(s)	3   6   2   3   3   7   0
Type de construction projetée	entrepot sel dévissage à recouvrement			Dimensions	
Nom et prénom en lettres moulées	SIMARD Oweil		Ind. rég. Téléphone (bureau)	1   1   8   4   3   5   2   2   0   5	
Courriel					

Inspecteur  Greffier  Secrétaire-trésorier  Autre: \_\_\_\_\_

Date: 2 | 0 | 2 | 0 | 1 | 1 | 2 | 5


Signature: *[Signature]* conforme quant à l'usage seulement des lots de droit acquis sans la zone.

**MISE EN GARDE:** L'ouverture du dossier sera effectuée sur réception de la documentation complète. Un dossier incomplet, parce que certains documents et renseignements ont été omis, sera retourné à l'expéditeur.

**Attestation de la déclaration (sections 1 à 3 et 4.1)**

Je déclare que les renseignements fournis au présent formulaire, ainsi qu'aux documents annexés, sont véridiques.

Nom et prénom en lettres moulées: Roger Drolet  Déclarant  
 Mandataire

Fait à Québec Date: 2 | 0 | 2 | 0 | 1 | 1 | 1 | 8 | Signature 

**4.2 Aliénation ou lotissement (vente, cession, donation) (art. 32.1)**

Choisissez une seule situation parmi les suivantes (A, B ou C) qui s'applique à votre déclaration

**A) Sur un (des) lot(s) adjacent(s) à un chemin public où les services d'aqueduc et d'égout sanitaire sont autorisés par règlement municipal adopté avant la date d'entrée en vigueur du décret affectant ce(s) lot(s) et approuvé conformément à la Loi (art. 105)**

Le nom du chemin			
N° du règlement d'aqueduc	Date d'adoption (année/mois/jour)	N° du règlement d'égout sanitaire	Date d'adoption (année/mois/jour)

Type d'utilisation:  résidentielle  commerciale  industrielle  institutionnelle

Précisez l'utilisation: \_\_\_\_\_

Superficie à être aliénée ou lotie: \_\_\_\_\_ Superficie à être conservée: \_\_\_\_\_

**Note:** Vous devez joindre une attestation municipale

**B) Par une autorité publique sur un (des) lot(s) acquis à une fin d'utilité publique à la date d'entrée en vigueur du décret affectant ce(s) lot(s) (art. 104)**

Date d'acquisition (année/mois/jour)	Date d'autorisation d'acquisition ou d'utilisation (année/mois/jour)
N° du règlement/décret	Entrée en vigueur du règlement/décret

Superficie à être aliénée ou lotie: \_\_\_\_\_ Superficie à être conservée: \_\_\_\_\_

Type d'utilisation:  utilité publique

Date d'implantation de cette utilisation: \_\_\_\_\_

**C) Pour une utilisation à d'autres fins que l'agriculture (art. 101/103)**

Type d'utilisation existante:  résidentielle  commerciale  industrielle  institutionnelle

Date d'implantation de cette utilisation: \_\_\_\_\_

Superficie à être aliénée ou lotie: \_\_\_\_\_ Superficie à être conservée: \_\_\_\_\_

**MISE EN GARDE:** L'ouverture du dossier sera effectuée sur réception de la documentation complète. Un dossier incomplet, parce que certains documents et renseignements ont été omis, sera retourné à l'expéditeur.

**Attestation de la déclaration (sections 1 à 3 et 4.2)**

Je déclare que les renseignements fournis au présent formulaire, ainsi qu'aux documents annexés, sont véridiques.

Nom et prénom en lettres moulées: \_\_\_\_\_  Déclarant  
 Mandataire

Fait à \_\_\_\_\_ Date: | | | | | | | | | | Signature \_\_\_\_\_

### 4.3 Déclaration d'enlèvement de sol arable ou de gazon pour fins de vente (art. 70)

Je veux procéder sans permis à l'enlèvement de sol arable ou de gazon pour fins de vente (art. 70), à compter du : 

A			M			J			

parce que :

- ma principale occupation est l'horticulture, afin d'alimenter en terre horticole mes terres, plants ou couches chaudes, les contenants de plants ou fleurs.
- ma principale occupation est l'ensemencement ou la culture de plants d'arbres ou d'arbustes, afin d'alimenter en terre horticole les contenants des arbres ou des arbustes.
- ma principale occupation est l'ensemencement ou la culture du gazon. À l'occasion de la récolte, je n'enlèverai qu'un maximum de deux (2) centimètres d'épaisseur de terre par année et je ferai, entre les récoltes, un labour profond et une fertilisation adéquate du sol.

Dans ce cas, veuillez indiquer si vous êtes propriétaire du (des) lot(s) :  oui  non

Si vous avez répondu NON, veuillez joindre une copie du contrat vous autorisant à utiliser le (les) lot(s) à cette fin.

**MISE EN GARDE :** L'ouverture du dossier sera effectuée sur réception de la documentation complète. Un dossier incomplet, parce que certains documents et renseignements ont été omis, sera retourné à l'expéditeur.

#### Attestation de la déclaration (sections 1 à 3 et 4.3)

Je déclare que les renseignements fournis au présent formulaire, ainsi qu'aux documents annexés, sont véridiques.

Nom et prénom en lettres moulées : \_\_\_\_\_  Déclarant

Fait à \_\_\_\_\_ Date : 

A			M			J			

 Signature \_\_\_\_\_

# QUOI FAIRE MAINTENANT ?

## A- Les documents suivants doivent obligatoirement accompagner le formulaire de déclaration :

- Un chèque ou mandat-poste payable à l'ordre du ministre des Finances du Québec. Pour connaître les frais applicables, veuillez vous référer à la tarification en vigueur disponible au [www.cptaq.gouv.qc.ca](http://www.cptaq.gouv.qc.ca) en suivant le chemin : [Accueil/Documents/Frais applicables](#);
- Une copie de l'extrait de la matrice graphique disponible auprès de la municipalité, n'excédant pas le format 11 x 17, illustrant chacun des lots visés à la déclaration;
- Une copie du titre de propriété • pour chacun des lots visés;
- Un plan fait à l'échelle •, daté, signé et indiquant les points cardinaux, la localisation des bâtiments que l'on retrouve sur chacun des lots visés et les distances (en mètres) entre ceux-ci, les lignes de lots et le chemin public. Le plan doit, de plus, identifier la superficie de droits reconnus visés par l'article 101 de la Loi et la superficie sur laquelle vous prétendez, le cas échéant, vous prévaloir du droit d'extension prévu à l'article 103 de la Loi.

## B- Les documents suivants sont plus spécifiquement demandés dépendamment de la section concernée :

### Section 4.1

- Pour la construction ou le remplacement d'un bâtiment, sur une superficie de droits reconnus visés aux articles 101 et 103 de la Loi, le plan doit de plus identifier avec précision la superficie de droits reconnus visée par l'article 101 de la Loi ainsi que la localisation des usages à des fins autres que l'agriculture et les distances les séparant des lignes de lots et du chemin public. Ce plan doit également illustrer la superficie sur laquelle le déclarant prétend se prévaloir du droit d'extension prévu à l'article 103 de la Loi;
- Pour le remplacement d'un bâtiment incendié ou détruit (article 31) ou d'un bâtiment utilisé à des fins autres que l'agriculture avant la date d'application de la Loi (articles 101 et 103), produire une copie du rapport d'incendie, du permis de démolition ou une attestation d'un officier municipal indiquant la date de destruction totale ou partielle du bâtiment ou tout autre document permettant d'établir la date de cette destruction;
- Pour la construction d'une résidence selon l'article 40, fournir les principales caractéristiques de l'exploitation agricole telle que la superficie totale de celle-ci, la superficie en culture, le type de culture, la liste du cheptel, de la machinerie et des bâtiments agricoles en précisant les superficies louées et celles dont le déclarant est propriétaire. Il faut également joindre une copie des documents financiers • de la dernière année fiscale (états financiers, déclaration de revenus, état de rémunération de l'employé, etc.);
- Pour l'obtention d'un permis de construction dans le cadre d'un droit invoqué par une autorité publique en vertu de l'article 104, fournir l'arrêté en conseil, le décret du gouvernement, le règlement municipal et tout autre document pertinent;
- Pour la construction sur une superficie de droits reconnus prévue à l'article 105 de la Loi, fournir une attestation du greffier ou du secrétaire-trésorier de la municipalité indiquant la date d'adoption et d'approbation des règlements municipaux prévoyant l'installation des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire ainsi que la nature des usages permis par les règlements municipaux sur les superficies faisant l'objet de la déclaration.

### Section 4.2

- Une copie de l'acte ou du projet d'acte d'aliénation qui fait l'objet de la déclaration;
- Une copie de tout titre de propriété • antérieur ou son numéro d'inscription au bureau de la publicité des droits si une partie de la superficie du droit reconnu en vertu du chapitre VII de la Loi a, pour la première fois, été lotie, aliénée ou conservée à l'occasion d'un lotissement ou d'une aliénation;
- Pour l'aliénation (vente, cession, donation) ou le lotissement d'une superficie par un organisme public en vertu de l'article 104, fournir les 4 documents identifiés dans la partie A de la présente page ;
- Pour l'aliénation d'une superficie de droits reconnus prévue à l'article 105 de la Loi, fournir une attestation du greffier ou du secrétaire-trésorier indiquant la date de l'adoption et de l'approbation des règlements municipaux prévoyant l'installation des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire ainsi que la nature des usages permis par les règlements municipaux sur les superficies faisant l'objet de la déclaration.

### Section 4.3

- Si vous n'êtes pas propriétaire, une copie du contrat vous autorisant à utiliser le lot. Ce contrat doit avoir une durée minimale de cinq (5) ans et stipuler que l'enlèvement du gazon sera fait conformément aux conditions prévues à l'article 16 (3) du *Règlement d'application de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, RLRQ, c. P-41.1, r.1;
- Une copie des documents financiers • de la dernière année fiscale (états financiers, déclaration de revenus, etc.).

# ANNEXE : IDENTIFICATION

## 1 IDENTIFICATION

1.1 Déclarant			
Nom et prénom en lettres moulées Roger Drolet		Ind. rég.	Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input checked="" type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public Société québécoise des infrastructures		Ind. rég.	Téléphone (travail)
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social) 525 Boulevard René-Lévesque 6e étage		Poste	
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social) 525 Boulevard René-Lévesque 6e étage		Ind. rég.	Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité Québec	Province Québec	Code postal G 1 R 5 S 9	Ind. rég. Télécopieur
Courriel rdrolet@sqi.gouv.qc.ca ou deti@sqi.gouv.qc.ca après le 2021-06-01			

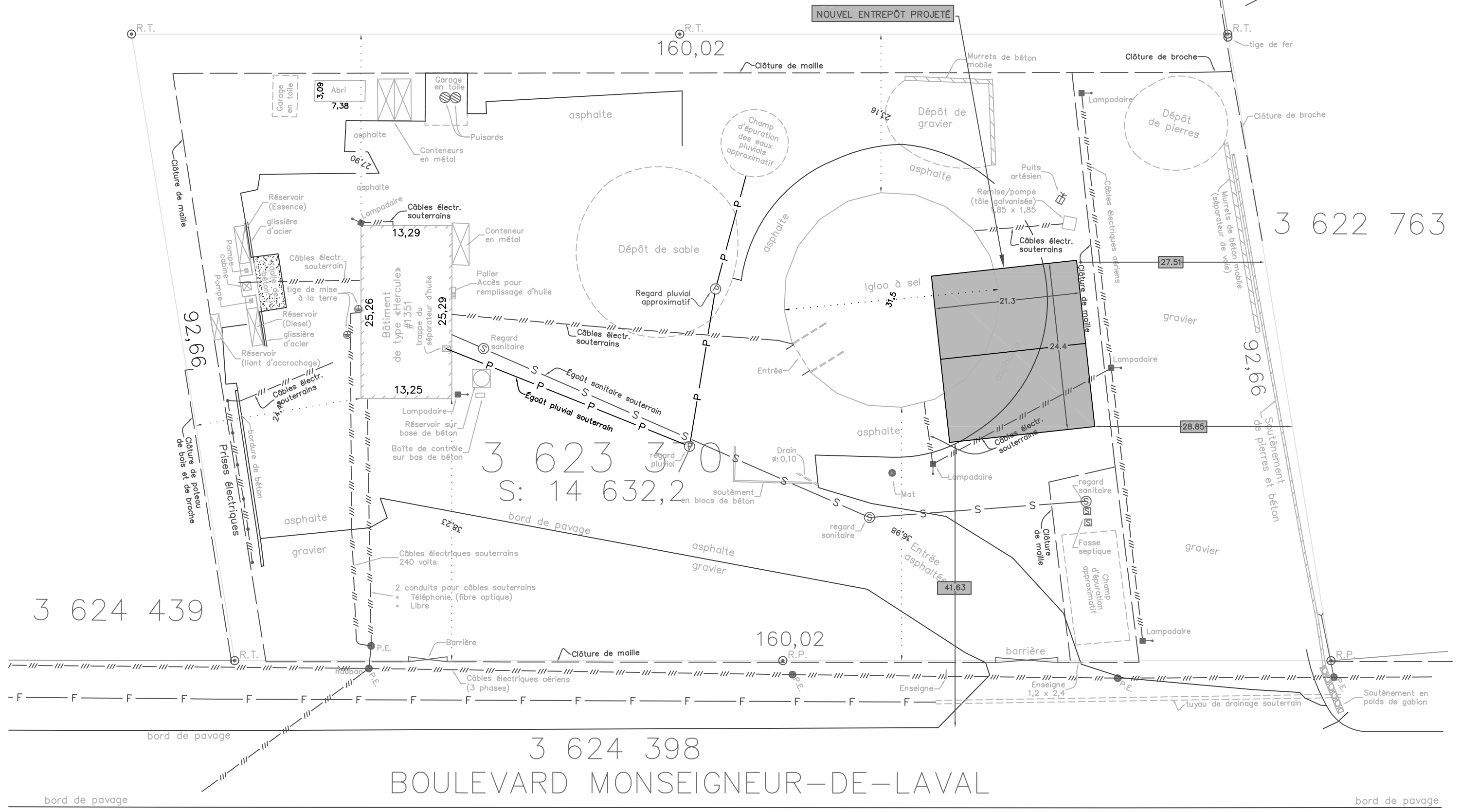
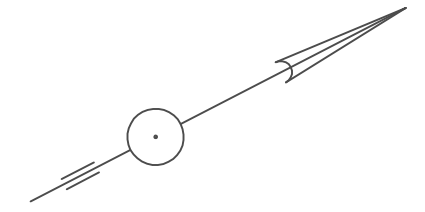
1.2 Mandataire			
Nom et prénom en lettres moulées		Profession	
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public		Ind. rég.	Téléphone (travail)
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)		Poste	
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)		Ind. rég.	Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité	Province	Code postal	Ind. rég. Télécopieur
Courriel			

1.3 Propriétaire			
Nom et prénom en lettres moulées Propriétaire, même que 1.1		Ind. rég.	Téléphone (résidence)
Nom de la personne morale <input type="checkbox"/> Municipalité <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/> Société/Corporation <input type="checkbox"/> Ministère <input type="checkbox"/> Organisme public		Ind. rég.	Téléphone (travail)
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)		Poste	
N°, rue, appartement, boîte postale (siège social)		Ind. rég.	Téléphone (cellulaire/autre)
Ville, village ou municipalité	Province	Code postal	Ind. rég. Télécopieur
Courriel			

Note : Copiez cette annexe si nécessaire.



3 624 439



R.T. 160,02

R.T. tige de fer

3 622 763

3 623 370  
S: 14 632,2

3 624 439

160,02 R.P.

3 624 398

BOULEVARD MONSEIGNEUR-DE-LAVAL

bord de pavage

bord de pavage



<b>Odonyme</b> <i>Nom de rue</i> Odonyme		<b>Unité d'évaluation</b> Flèche de renvoi Connectivité Occupation <i>ft</i> : xx,xx Mesure de front <i>st</i> : xxx,xx Superficie totale xxx-xx-xxxx Immatriculation <b>Droit de passage</b> Servitude		<b>Cadastre</b> Flèche de renvoi <i>r</i> : xx,xx Rayon de courbure de ligne de lot xx,xx Mesure de ligne de lot x xxx xxx Numéro de lot xx,xx Mesure de rue s : xxx,xx Superficie de lot [ ] Lot régulier [ ] Réseau routier [ ] Cadastre	
<b>Limite administrative</b> <i>Nom de l'organisation</i> Identification de l'entité municipale Limite municipale Zone verte Identification de la zone agricole Zone verte		<b>Hydrographie</b> Rivière Hydronyme Hydrographie linéaire Hydrographie surfacique		<b>Unité de voisinage</b> Identification d'unité de voisinage Unité de voisinage	

Les informations contenues dans le présent site Internet sont la propriété de la MRC de Charlevoix et sont destinées à l'usage exclusif de ses employé(e)s pour fins de consultation ou étude. La MRC de Charlevoix ne se porte aucunement garante de quelque document, donnée ou information contenus sur le présent site Internet. De plus, en cas de divergence entre un texte officiel et le contenu de ce site, le texte officiel a préséance. Copie de tout texte officiel peut être obtenu, moyennant des frais raisonnables, auprès de la mairie de la ville de Baie-Saint-Paul. Données produites par : MRC de Charlevoix. Date de la dernière mise à jour : 21 mai 2020.



Q-76400

6 9 2 3

UAgII 3084 153.111

L 21 M I

1:20,000

Q-76400

78



Jules-Fabien Simard  
Arpenteur-géomètre

1224, boul. Mgr. De Laval  
Baie St-Paul, (Québec)  
G3Z 2X1

Téléphone: 418-435-5141  
Télécopie: 418-435-5306  
Courriel : j.f.s@qc.aira.com

---

# CERTIFICAT DE LOCALISATION

---

Propriété de : Société immobilière du Québec



Adresse : 1351, Boulevard Monseigneur-De-Laval  
Baie-Saint-Paul, Québec  
G3Z 2X6

---

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE CHARLEVOIX

CERTIFICAT DE LOCALISATION  
Rapport

Je, soussigné, Jules-Fabien Simard, arpenteur-géomètre, légalement autorisé, à pratiquer comme tel dans la Province de Québec, par les présentes certifie QUE:

1-MANDAT

À la demande de M. Roland Dussault, évaluateur agréé, mandataire de la Société Immobilière du Québec, propriétaire, j'ai procédé le 21 novembre 2012 au levé et le 5 décembre 2012 aux recherches concernant l'immeuble faisant l'objet du présent certificat.

2-IDENTIFICATION DU BIEN-FONDS

a) Dans l'acte de déclaration par la Société Immobilière du Québec (article 26 de la *Loi sur la Société immobilière du Québec*), passé devant Me René Côté, notaire, publié le 26 janvier 1987, sous le numéro 68218, l'immeuble est décrit comme suit: "une partie des lots CINQ CENT QUATRE et CINQ CENT SIX (504 PTIE et 506 PTIE) du cadastre de la paroisse de Baie-Saint-Paul, circonscription foncière de Charlevoix #2", (aujourd'hui le lot 3 623 370 du cadastre du Québec).

b) L'immeuble est maintenant désigné sous le numéro TROIS MILLIONS SIX CENT VINGT-TROIS MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX (3 623 370) du cadastre du Québec, et sa désignation actualisée se lit comme suit:

c) Au plan du cadastre du Québec, le lot 3 623 370 est décrit comme étant de forme régulière (parallélogramme) et est borné:

Vers le **NORD** par le lot 3 622 763, mesurant le long de cette limite quatre-vingt-douze mètres et soixante-six centimètres (92,66m);

Vers le **SUD-EST** par le lot 3 624 398 soit le Boulevard Monseigneur-De-Laval, mesurant le long de cette limite cent soixante mètres et deux centimètres (160,02m);

Vers le **SUD** par le lot 3 624 439, mesurant le long de cette limite quatre-vingt-douze mètres et soixante-six centimètres (92,66m);

Vers le **NORD-OUEST** par le lot 3 624 439, mesurant le long de cette limite cent soixante mètres et deux centimètres (160,02m)

Contenant en superficie quatorze mille six cent trente-deux mètres carrés et deux dixièmes (14632,2 soit 157500 p.c.)

c) Le lot 3 623 370 du cadastre du Québec est entré en vigueur le 9 juillet 2008 et il remplace par rénovation une partie des lots 504 et 506 du cadastre de la paroisse de Baie-Saint-Paul.

3-CONCORDANCE ENTRE LES TITRES, LE CADASTRE ET L'OCCUPATION

-Il y a concordance entre les titres, le cadastre et la rénovation. Selon l'occupation, les clôtures, dont l'appartenance est à définir, ne sont pas situées sur le périmètre de la propriété étudiée.

-Les mesures inscrites au plan de rénovation respectent les tenants, les aboutissants et les arpentages antérieurs.

#### 4-BATISSES

Sont érigés sur ledit emplacement :

-Un bâtiment de type « Hercule » portant 1351 du Boulevard Monseigneur-De-Laval dans la ville Baie-Saint-Paul;

-Un igloo à sel;

-Autres dépendances reliées à l'usage CF2612 « Entrepreneur en voirie et travaux publics » (Voir les différentes dépendances sur le plan annexé)

#### 5-EMPIÈTEMENTS

Il n'y a aucun empiètement.

#### 6-OUVERTURES, VUES ET ÉGOUTS DES TOITS EN RÉFÉRENCE AUX ARTICLES 983, 993 À 995 DU CODE CIVIL DU QUÉBEC

Les ouvertures des constructions sont toutes situées à des distances supérieures à celles exigées par la loi par rapport aux lignes latérales.

Les propriétés avoisinantes n'ont pas d'ouverture, ni de vue, ni de saillie, ni d'égout de toit affectant le lot 3 623 370 concerné dans ledit rapport.

#### 7-MITOYENNETÉ

Les murs des bâtiments ne sont pas mitoyens.

#### 8-OCCUPATION : HAIES ET CLÔTURES

Les clôtures, dont l'appartenance est à définir, séparant l'emplacement présentement décrit des emplacements adjacents ne sont pas érigées sur les limites cadastrales du lot 3 623 370. (Voir la localisation sur le plan annexé)

Le périmètre de la propriété étudiée est délimité sur le terrain par des repères d'arpentages qui ont été posés par le soussigné en date du 8 août 2012. (Voir la localisation sur le plan annexé)

#### BORNAGE

Selon le registre foncier, aucune des limites du bien-fonds n'a fait l'objet d'un bornage.

#### 9-SERVITUDES PUBLIÉES

a- Il y a une servitude électrique en faveur d'Hydro-Québec affectant une partie des lots 504, 506 et 507 (propriété de M. Roger Dufour ou représentants) telle que décrite à l'acte publié le 13 novembre 1954 sous le numéro 33384. Cette servitude n'affecte pas la propriété étudiée.

b- Il y a une servitude en faveur de la Compagnie du Téléphone Charlevoix-Saguenay affectant une partie des lots 500, 503, 504, 506 et 507 (propriété de M. Thomas Côté ou représentants) telle que décrite à l'acte publié le 19 décembre 1936 sous le numéro 25476.

c- L'immeuble peut être affecté par des servitudes usuelles et apparentes d'utilité publique, telles Hydro-Québec et Bell Canada dont celles pouvant résulter de l'article 18.1

des Conditions de service d'électricité (Décision de la Régie de l'énergie D-2008-028, R 3535-2004) accordant à Hydro-Québec le droit d'installer gratuitement sur une propriété les équipements nécessaires au service, à la livraison et au mesurage d'électricité, incluant les équipements de la ligne si une partie de celle-ci sert à l'alimentation électrique de cette propriété ainsi que le droit à l'usage du tréfonds pour l'installation, le maintien, le raccordement, l'exploitation, la modification et le prolongement, l'utilisation et l'entretien des équipements de la ligne d'Hydro-Québec et le droit de sceller tout point permettant un raccordement en amont de l'appareillage de mesurage et précisant également en vertu de l'article 18.2 des normes de dégagement précises concernant tout bâtiment et installation à proximité d'une ligne et d'un appareillage de mesurage d'Hydro-Québec.

#### 10-RÉSERVES POUR FINS PUBLIQUES ET EXPROPRIATION

Au 5 décembre 2012, aucun avis d'expropriation et aucune réserve pour fins publiques (homologations) étaient publiés à l'index des immeubles ou registre foncier du lot 3 623 370 faisant l'objet de ce rapport.

#### 11-RÈGLEMENTS DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT

-La propriété n'est pas conforme au règlement de zonage numéro R038-97 en vigueur dans la ville de Baie-Saint-Paul quant à l'usage et aux installations reliées qui sont actuellement de classe CF2612 « Entrepreneur en voirie et travaux publics » alors que ce n'est pas permis dans la zone AAd-516. Cependant, ces installations ont été érigées antérieurement à l'entrée en vigueur de la réglementation et l'usage est également antérieur à ladite réglementation. Ils bénéficient donc de droits acquis.

-Cette propriété est conforme au règlement de lotissement en vigueur numéro R039-97.

-Cette propriété n'est pas affectée par la zone de mouvement de terrain établie par cartographie selon le plan de zonage de la municipalité ou par la carte du Ministère des Transports du Québec, numéro:21M07-050-0808, version 1.1 juin 2006.

-Cette propriété n'est pas affectée par une bande de protection riveraine établie par le règlement municipal de zonage et de lotissement, pris en vertu du décret concernant la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, édicté par le décret no 1980-87 du 22 décembre 1987, modifié par le décret no 1010-91 du 17 juillet 1991 et remplacé par le décret no 103-96 du 24 janvier 1996 et des modifications adoptées le 18 mai 2005.

-Cette propriété n'est pas située à l'intérieur de la plaine inondable (récurrence de 2 ans, 20 ans ou 100 ans) établie par la réglementation de zonage municipal.

N.B. L'immeuble est situé à l'intérieur de la zone AAd-516 et, selon leur aspect extérieur, les constructions qui s'y trouvent ne sont pas autorisées dans cette zone, mais sont protégés par droits acquis.

#### 12-LOIS PARTICULIÈRES

##### a) PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

Cette propriété est incluse dans le territoire protégé pour fins agricoles en vertu de la Loi sur la Protection du

Territoire et des activités Agricoles (L.R.Q.,c.P-41.1). Elle bénéficie de droits acquis selon les articles 101 et 103 de la Loi.

Cette propriété n'est pas située à l'intérieur du périmètre des îlots déstructurés selon le règlement de contrôle intérimaire N°133-11 de la MRC de Charlevoix.

*b) LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL*

Ladite propriété n'est pas classée comme bien culturel et le bien-fonds ne fait pas partie de l'aire de protection ou d'un arrondissement historique lorsque l'avis requis est inscrit à l'index des immeubles, au registre foncier en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q.,c.B-4) ou lorsqu'une disposition similaire apparaît au règlement municipal de zonage.

*c) LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT*

Cette propriété utilise un système d'aqueduc privé (puits artésien) qui est situé sur ladite propriété et pour l'égout il y a un système septique (fosse septique et champ d'épuration) sur lequel je ne peux me prononcer quant à sa conformité.

*d) RÉGIE DU LOGEMENT*

L'immeuble ci-dessus décrit ne présente aucun élément apparent pour constituer un ensemble immobilier au sens de la Loi sur la Régie du Logement (L.R.Q. c.R-8.1 à. 45 @ 56)

*e) ZONE AÉROPORTUAIRE*

Le bien-fonds n'est pas situé à l'intérieur d'une zone aéroportuaire, établie par un règlement adopté sous l'autorité de la Loi sur l'aéronautique (L.R.C., c. A-2) et déposé au bureau de la publicité des droits;

J'ai vérifié les éléments mentionnés aux paragraphes 1 à 23 de l'article 9 du Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation.

13-SYSTÈME DE MESURE

Toutes les dimensions dans le présent rapport sont en mètres (SI).

Les distances des structures par rapport aux limites de propriété n'ont été calculées et illustrées que pour permettre l'expression d'une opinion quant à l'application des lois et règlements pouvant affecter le bien-fonds. Elles ne doivent pas être interprétées comme fixant les limites définitives de la propriété.


Le tout tel que montré sur le plan ci-joint préparé par l'arpenteur-géomètre, le 7 décembre 2012, et portant le numéro 6500 de ses minutes.

Ce rapport et ledit plan l'accompagnant font partie intégrante du présent certificat de localisation.

Ce certificat de localisation a été préparé dans le cadre de transactions immobilières et il ne peut être utilisé ou invoqué à des fins autres que celles auxquelles il est destiné sans l'autorisation écrite du soussigné.

Signé à Baie-Saint-Paul, le 7 décembre 2012.

PAR:.....


  
JULES-FABIEN SIMARD  
Arpenteur-géomètre

LEVÉ LE 21 NOVEMBRE 2012  
DOSSIER:878  
CALCUL:1944.XYZ  
MINUTE:6500  
PLAN:1917  
CARNET:193 p:48

COPIE CONFORME, LE.....

*10 dec 2012*

PAR:.....

  
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

# CADASTRE DU QUÉBEC

Municipalité de ville Baie-Saint-Paul

Circonscription foncière de Charlevoix no:2

PLAN ANNEXÉ AU CERTIFICAT DE LOCALISATION CONCERNANT  
LE LOT 3 623 370

Ce plan ainsi que le rapport l'accompagnant font parties intégrantes du présent certificat de localisation.  
Préparé dans le cadre de transactions immobilières et ils ne devront pas être utilisés pour d'autres  
buts sans l'autorisation écrite du soussigné.

PROPRIÉTÉ DE SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

Baie-Saint-Paul, le 7 décembre 2012

préparé par:   
JULES-FABIEN SIMARD  
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

LEVÉ LE 21 NOVEMBRE 2012

DOSSIER: 878

DOSSIER: 1944.XYZ

MINUTE: 6500

PLAN: 1917

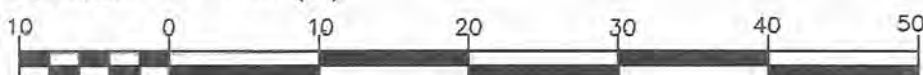
CARNET: 193 p.48


LÉGENDE	
⊙	R.T. Repère officiel d'arpentage trouvé
○	T.F. Tige de fer
●	P.E. Poteau électrique
Ⓟ	Regard pluvial
Ⓢ	Regard Sanitaire
----	Gravier
====	Pavage
-x-x-	Clôture
—P—	Tuyau d'égoût pluvial
—S—	Tuyau d'égoût sanitaire
—//—	Ligne électrique
— - —	Ligne de lot
====	Limite de propriété
=====	Limite de la propriété étudiée

COPIE CONFORME, LE... 10 déc 2012

PAR:   
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

ÉCHELLE: 1 : 500 (SI)



P.E. 

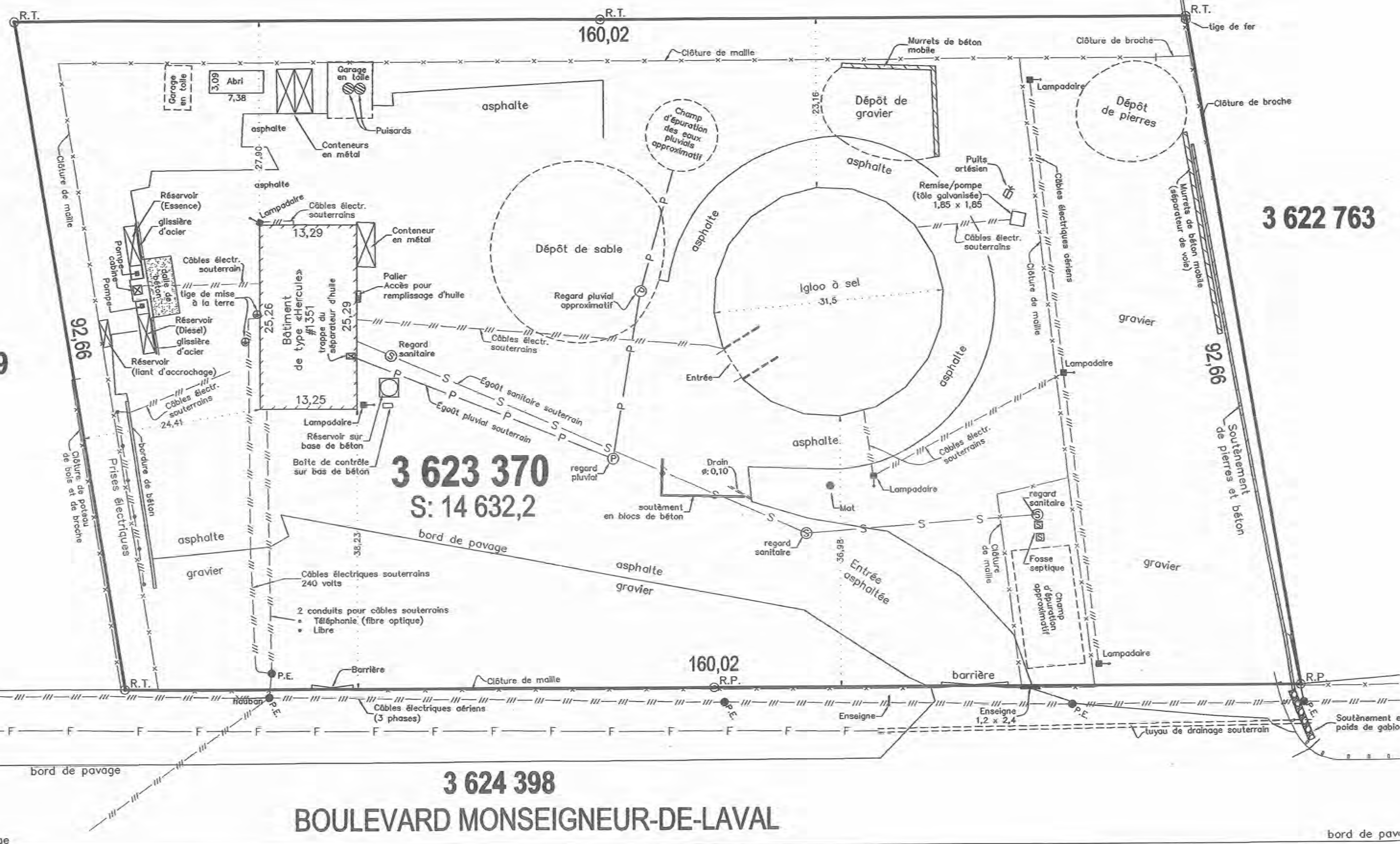
F 

ANT

sation.

s

3 624 439



3 624 439

3 623 370  
S: 14 632,2

3 622 763

3 624 398

BOULEVARD MONSEIGNEUR-DE-LAVAL

bord de pavage

bord de pav



Québec, le 1 mars 2021

## PAR COURRIEL SEULEMENT

[ville@baiesaintpaul.com](mailto:ville@baiesaintpaul.com)  
[rdrolet@sqi.gouv.qc.ca](mailto:rdrolet@sqi.gouv.qc.ca)

### AVIS DE CONFORMITÉ Article 32 – Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

Société Québécoise des Infrastructures  
a/s Monsieur Roger Drolet  
525, boulevard René-Lévesque Est, 6e étage  
Québec (Québec) G1R 5S9

<b>Objet :</b>	Dossier :	430376
	Lot :	3 623 370-P
	Cadastre :	Québec
	Circonscription foncière :	Charlevoix No 2
	Superficie :	1.4630 hectare
	Municipalité :	Baie-Saint-Paul
	MRC :	Charlevoix
	Date de réception :	18 décembre 2020

Monsieur,

Votre déclaration datée du 18 novembre 2020 reçue à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, a maintenant fait l'objet d'une vérification. Vous invoquez les dispositions aux articles 101 et 103 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*<sup>1</sup> (la Loi) pour que la municipalité émette le permis numéro 2020.

**Votre projet de construction impliquant le remplacement d'un bâtiment principal à des fins industrielles est conforme à la Loi en raison d'un droit antérieur d'utilisation à des fins industrielles.**

La superficie de droits acquis qui vous est ici reconnue est la totalité du lot visé et doit inclure l'emplacement de tous les équipements actuels, la nouvelle construction ainsi

---

<sup>1</sup> RLRQ, c. P-41.1

que les tous accessoires construits (remise, puits, installation septique et le chemin d'accès au chemin public).

Nous vous rappelons que vous devez également respecter toutes les normes applicables en vertu d'autres lois ou règlements.

Ainsi, le présent avis de conformité n'oblige aucunement votre municipalité à procéder à l'émission du permis de construction sollicité si son territoire est soumis aux mesures de contrôle intérimaire adoptées par votre MRC ou à un règlement de zonage municipal incorporant les conditions énoncées au dossier #430376.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Stéphanie Brabant, Technicienne en droit  
Direction des affaires juridiques et des enquêtes

c. c.      Municipalité de Baie-Saint-Paul